

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 août 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 16 août à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 26 juillet 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPES, Huguette MAFFEIS, Emilie RAMIS, MM Jérôme CAUNES, Roland DABOS, Yves MASSON, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Mmes Martine METIVIER et Evelyne LEVEQUE, MM Didier BALDY, François DAILLEDOUZE et Frédéric PARREIN.

Absent : M. Alain DEZALOS.

Mme Martine METIVIER a donné pouvoir à Mme MAFFEIS Huguette pour voter en son nom.

Mme Evelyne LEVEQUE a donné pouvoir à M. Guy POTEREAU pour voter en son nom.

M. Didier BALDY a donné procuration à M. Jean-Jacques PLO pour voter en son nom.

M. François DAILLEDOUZE a donné pouvoir à M. Roland DABOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Jérôme CAUNES, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Décision modificative

Investissement :

Article 2152 : - 1600 €

Article 204112 : + 1600 €

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Adhésion à une centrale d'achat

En 2014, la Commune de Caudecoste a adhéré au groupement de commandes « fournitures administratives » mis en place et coordonné par l'Agglomération. Les marchés issus de ce groupement arrivent à terme en septembre prochain.

Afin de pouvoir lancer de nouvelles consultations, l'Agglomération d'Agen envisage de se constituer en centrale d'achat, comme l'y autorisent ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RECOURIR à la centrale d'achats portée par l'Agglomération pour l'achat de fournitures administratives,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l(es) accord-cadre en lien avec les consultations suivantes :
 - Fournitures de bureau,
 - Consommables informatiques,
 - Papiers.
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 et les suivants : Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Article 6064

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Redevance d'Occupation du Domaine Public par TERÉGA (Anciennement TIGF)

Pour la commune de Caudecoste, le linéaire du réseau public de distribution de gaz est de 13 mètres. La formule de calcul est la suivante : $[(0,035 \text{ euros} \times 13 \text{ mètres}) + 100 \text{ euros}] \times 1,20 = 120,546 \text{ €}$, arrondi à 121 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- DE FIXER la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz à 121 € pour l'année 2018,
- D'INSCRIRE cette recette au compte 70323.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE 47

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur le chemin rural de Bésodis au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Approbation de la convention de partenariat 2018-2021 entre l'association ADMR La Maison des Pitchons et la Commune de Caudecoste

Conformément à la réglementation en vigueur, Madame Lespès rappelle la nécessité de réaliser une convention de partenariat avec l'Association ADMR La Maison des Pitchons afin de déterminer les modalités de partenariat entre la Commune de Caudecoste et l'association ADMR La Maison des Pitchons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat 2018-2021 entre l'association ADMR La Maison des Pitchons et la Commune de Caudecoste,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire

Mme Lespès présente la mise à jour du règlement intérieur qui inclue désormais un article intitulé « accident survenant lors de la pause méridienne » et sur l'ajout du prélèvement automatique à l'article « paiement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la cantine tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions diverses

Demander aux associations de fournir le bilan financier et le bilan prévisionnel et l'attestation d'assurance même si elles ont reçues la subvention (rugby, gymnastique volontaire, école rugby).

M. Roland DABOS informe le Conseil Municipal que la DRAC a accordé une subvention de 8 941 € pour le retour du calice, suivi par le Conseil Départemental pour un montant de 2 500 €. Une dérogation exceptionnelle a été accordée par Mme le Préfet pour dépasser 80 % de subvention. Le projet sera donc subventionné à 88,5 %.

Fin de la séance à 21h50.